

Soins dentaires urgents les dimanches et jours fériés : un numéro départemental à disposition des Franciliens

22/12/2015

Désormais, les Franciliens ayant besoin de soins dentaires urgents les dimanches et jours fériés peuvent consulter le **répondeur vocal** du conseil départemental de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de leur lieu de résidence. Ils **obtiendront les coordonnées du chirurgien-dentiste de permanence et les horaires de consultation.**

75 - Paris	01 42 61 12 00
77 - Seine-et-Marne	01 60 63 08 08
78 - Yvelines	01 39 51 21 21
91 - Essonne	01 69 10 00 40
92 - Hauts-de-Seine	01 47 78 78 34
93 - Seine-Saint-Denis	01 43 01 00 26
94 - Val-de-Marne	01 48 52 31 17
95 - Val-d'Oise	01 39 64 42 48



Ce dispositif de permanence d'accès aux soins dentaires urgents les dimanches et jours fériés est mis en place par les conseils départementaux de l'Ordre des chirurgiens-dentistes et les praticiens, selon une organisation fixée par l'Agence régionale de santé Île-de-France.

Contact Presse :

Emilie Puech